

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **109 (1983)**

Heft 21

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Canton du Valais Département des travaux publics	Centre d'entretien de la N9, Simplon-Village, CP	Architectes ayant leur domicile professionnel en Valais avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1983 ainsi que les architectes originaires du Valais et domiciliés en Suisse	<b>Nouveau:</b> 31 janvier 84 (31 mars 83)	6/83 B 38
Ville de Nyon	Centre sportif, zone de détente et d'utilité publique, camping, CI	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, établis ou domiciliés dans les districts de Nyon, Rolle ou Aubonne avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1983	28 oct. 83 (30 sept. 83)	
Baudepartement des Kantons Thurgau	Neubauten der Kantonspolizei, Kantonalgefängnis und Verhorrichteramt, Frauenfeld, PW	Architekten, die im Kanton Thurgau seit mindestens dem 1. Januar 1982 ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder ein thurgauisches Bürgerrecht besitzen; unselbständigerwerbende Fachleute und Studenten, sofern sie seit mindestens dem 1. Januar 1982 ihren Wohnsitz im Kanton Thurgau haben	7 nov. 83 (31 oct. 83)	
Commune de Meyrin GE	Aménagement du centre de la cité et conception d'un centre culturel, CI	Les architectes genevois établis dans le canton de Genève; les architectes domiciliés et ayant un bureau dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 <sup>er</sup> janvier 1980; tout architecte originaire du canton de Genève, quels que soient ses domiciles privé et professionnel; inscriptions jusqu'au 31 mai!	15 nov. 83 (31 mai 83)	12/83 B 71
Land Berlin	Gestaltung des ehemaligen Prinz-Albrecht-Palais in Berlin	Fachleute, die in Deutschland geboren sind oder die deutsche Staatsangehörigkeit gehabt haben, sowie die Personen, die gegenwärtig in der Bundesrepublik einschliesslich Berlin (West) bzw. in der DDR einschliesslich Berlin (Ost) ansässig sind	22 nov. 83	
Farb-Design-International e.V., Stuttgart	2. Internationaler Farb-Design-Preis	Alle in der Farbgebung tätigen Personen oder Gruppen (Arbeiten, die nach 1970 realisiert wurden). Farb-Design-International e.V., Danneckerstr. 52 (Architekten-Kammer), D-7000 Stuttgart 1	1 <sup>er</sup> déc. 83	
Altersheimbezirk Niederbipp	Altersheim Niederbipp, CP	Fachleute, die ihren Wohn- und/oder Geschäftssitz seit dem 1. Januar 1982 in den Gemeinden Attiswil, Farnern, Niederbipp, Oberbipp, Rumisberg, Walliswil/Bipp, Walliswil/Wangen, Wangen a.A., Wangenried, Wiedlisbach und Wolfisberg haben	27 janv. 84 (1 <sup>er</sup> oct. 83)	
Baudirektion des Kantons Zug	Wohnüberbauung Eichholz, Steinhausen ZG, CP	Architekten, die im Kanton Zug heimatberechtigt sind oder seit mindestens dem 1. Januar hier ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben	27 janv. 84 (28 oct. 83)	
Municipalité de la commune de Campione IT	Restructuration du centre ville et du Casino municipal de Campione, IT, deux phases	Architectes ressortissants des pays de la CEE et de 22 autres pays, la Suisse incluse	6 avril 84 (4 nov. 83)	

## Nouveaux dans cette liste

Stadt Olten	Überbauung Schützenmatte, Olten, CP	Fachleute, die mindestens seit dem 1. Januar 1983 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Planungsregion der Bezirke Olten-Gösgen-Gäu heimatberechtigt sind	2 avril 84 (dès 10 oct. 83)	
-------------	-------------------------------------	--	--------------------------------	--

### Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*<sup>1</sup> et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

<sup>1</sup> Organe officiel en langue allemande de la SIA.



## Carnet des concours

### Restructuration du centre ville et du Casino de Campione d'Italia

La Municipalité de la commune de Campione d'Italia (Province de Côme, Italie), située sur le lac de Lugano, organise un concours international pour la restructuration de son centre ville.

#### Type du concours

Ce concours est un concours international, ouvert aux architectes ou groupes d'architectes ayant le droit d'exercer dans leur pays et ressortissants des pays de la CEE ainsi que des pays suivants: Albanie, Andorre, Autriche, Bulgarie, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Hongrie, Liechtenstein, Norvège, Pologne, Portugal, Principauté de Monaco, RDA, Roumanie, S. Marino, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, URSS, Yougoslavie.

Le concours comporte deux phases: le projet demandé pour la première est du niveau « esquisse », pour la seconde, du niveau « avant-projet ».

#### Objet

Le concours a pour objet l'aménagement de la zone centrale de Campione d'Italia, sur un site d'environ 27 000 m<sup>2</sup> qui comprend:

1. la zone du parking communal située entre le Corso Fratelli Fusina et la place Milano;
2. la place Milano;
3. la place Maestri Campionesi;
4. la zone et l'édifice de la Villa Mimosa, au nord du Casino;
5. la zone et l'édifice du Casino municipal;
6. la zone et l'édifice de l'ancienne école maternelle;
7. l'édifice communal qui sert actuellement de commissariat, et ses abords;
8. l'Hôtel de Ville;
9. la pinacothèque.

#### Programme

Le programme du concours comporte les éléments suivants:

- Casino: la réalisation d'un nouveau Casino qui répondra aux exigences d'usage dans un avenir proche.
- Activités culturelles et récréatives: la création d'une salle polyvalente qui puisse tout d'abord répondre à la fonction de salle des fêtes du nouveau Casino municipal, et en même temps se prêter à l'organisation d'autres manifestations liées à la vie communale. A cette salle, d'une capacité de 900 places, pourront s'ajouter des espaces secondaires destinés aux activités culturelles.
- Parcs à voitures de 900 places.
- Circulation routière et aménagement urbain: le système général de circulation routière dans la zone et la définition des espaces libres au moyen d'aménagements urbains adéquats, garantissant sur le site du concours, en plus des parcs à voitures précités, des emplacements pour environ 300 véhicules.

Les langues officielles du concours sont l'italien et l'anglais. En cas de contestation, le texte en langue italienne fera foi.

Le règlement du concours est conforme à la « Recommandation révisée concernant les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme », élaborée conjointement par l'UIA et l'Unesco et approuvée par la Conférence générale de cette dernière en 1978. Le concours est patronné par l'Union internationale des architectes.

#### Composition du jury

Le jury international est composé de MM. Sergio Costioli, ingénieur, maire de Campione d'Italia (Italie); Guido Boni, architecte, délégué à l'urbanisme et aux travaux publics de la commune de Campione (Italie); Moises Shuster A. (Mexique), président honoraire de l'Association internationale des congrès et conventions (ICCA); Giovanni Avon, architecte désigné par le Consiglio nazionale degli architetti (Italie); Alfred Roth, architecte (Suisse); Werner Seligmann, architecte (USA); Georges Candilis, architecte (France), représentant l'Union internationale des architectes. Membres suppléants: MM. Geoffrey Darke, architecte (Royaume-Uni); Francesco Tentori, architecte (Italie); Ionel Schein (France).

#### Planche des prix

A l'issue de la première phase du concours, le jury retiendra 7 projets et les présentera avec ses recommandations à la Municipalité de Campione qui en retiendra 3. Les auteurs de ces 3 projets seront admis à participer à la seconde phase.

Lors du jugement de la première phase, le jury disposera d'une somme globale de 60 000 francs suisses qu'il répartira entre les auteurs des 4 projets non admis à participer à la seconde phase du concours.

Chaque concurrent admis à la seconde phase du concours recevra une indemnité forfaitaire de 30 000 francs suisses.

Le jury se réunira à nouveau pour examiner les avant-projets demandés aux concurrents de la seconde phase. A l'issue de cette réunion, le jury désignera le lauréat qui se verra confier la réalisation de l'opération.

#### Calendrier

##### 1<sup>re</sup> phase:

- 4 novembre 1983: date limite d'inscription;
- 5-11 novembre 1983: envoi des dossiers aux concurrents;
- 16 décembre 1983: date limite de réception des questions des concurrents aux organisateurs;
- 6 janvier 1983: réponse à toutes les questions des concurrents sous forme de lettre circulaire par les organisateurs;
- 6 avril 1984: date limite de réception des projets;
- 7-11 mai 1984: réunions du jury.

##### 2<sup>e</sup> phase:

- 22 juin 1984: date limite de retrait des dossiers pour la seconde phase;
- 5 octobre 1984: date limite de remise des projets;
- 4-7 décembre 1984: réunion finale du jury;
- 7 décembre 1984: publication des résultats;
- 15 décembre 1984: remise officielle des prix;
- 15 décembre 1984-11 janvier 1985: exposition publique des projets;
- 14 janvier-7 février 1985: retrait des projets (excepté les projets participant à la seconde phase).

#### Inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 300 francs suisses (ou l'équivalent en devises étrangères). Ils devront être versés à: Rubrica concorso Campione, c/o Credit suisse-Chiasso, compte n° 89082.51/1.

Le dossier de la première phase du concours sera adressé aux concurrents qui se seront acquittés de leurs droits d'inscription et auront adressé aux organisateurs une fiche d'inscription mentionnant:

- le nom du concurrent ou du responsable de l'équipe;
- l'adresse, le numéro de téléphone du concurrent et ses titres professionnels.

Ces informations devront parvenir, impérativement, aux organisateurs avant le 4 novembre 1983, à l'adresse suivante: Concours Campione 2000, c/o UCAL SA, via Brentani 9, 6900 Lugano.

## Industrie et technique

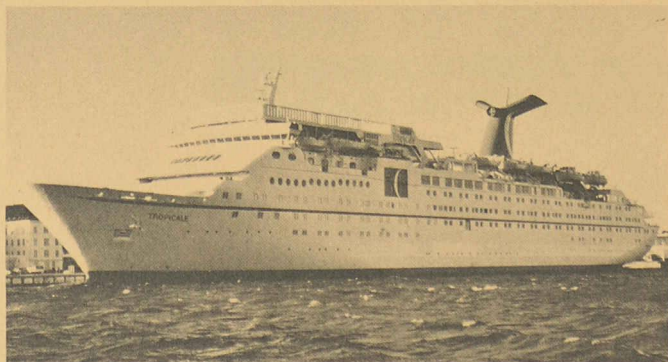
### Le plus grand navire de croisières de luxe du monde

Carnival Cruise Lines, Miami (USA) a passé commande à Aalborg Vaerft A/S, Aalborg (Danemark) d'un navire de croisières de grand luxe de 45 000 tjb, qui sera le plus grand à ce jour. Prévu pour la livraison à mi-1985, ce navire comprendra 725 cabines et pourra prendre à bord 1800 passagers ainsi que l'équipage de 600 personnes.

Ce palace flottant sera équipé de 2 moteurs diesel Sulzer à marche lente 7RLB66 développant une puissance unitaire de 11 200 kW (15 225 ch) à 140 tr/min, directement accouplés aux hélices marines à pales orientables. Ces moteurs seront construits à Winterthur et conféreront au navire une vitesse de service de 22 nœuds. Un engrenage multiplicateur commandé à l'extrémité avant du vilebrequin permet de

satisfaire à la forte demande de puissance des machines auxiliaires à partir du moteur principal brûlant du combustible de qualité inférieure, et ce avec un rendement pourtant élevé. Parmi d'autres équipements dignes d'intérêt, relevons les régulateurs électroniques corrigeant toutes les légères déviations de la vitesse de l'arbre qui pourraient se répercuter sur la fréquence du système électrique du navire et par conséquent sur le fonctionnement des nombreux appareils et instruments électroniques à bord.

Des moteurs Sulzer à marche lente avaient également été choisis pour le navire de croisières « Tropicale » construit au chantier d'Aalborg pour le compte du même armateur au début de l'année courante. Durant les 9 mois d'exploitation de ce navire dans la mer des Antilles et le golfe du Mexique, aucune journée de voyage n'a dû être sacrifiée à des arrêts non prévus.



« Tropicale » (30 000 tjb) des Carnival Cruise Lines, équipé de 2 moteurs diesel Sulzer à marche lente, développant une puissance totale de 19 560 kW (26 600 ch).